

EDUCATEUR FEDERAL 1

MODULE 4 : PERFECTIONNEMENT DES JEUNES A UNE ARME

Épreuve Module 4A :

- Une pédagogie collective sans arme, comportant une partie échauffement (10') et une partie déplacement (10') suivi d'un entretien (10') – Sujet libre

Épreuve Module 4B :

- Une pédagogie collective avec arme (30') suivi d'un entretien (10') – Préparation écrite –
Sujet tiré au sort

Épreuve Module 4C :

- Lexique et classification

MODULE 5 : IMPLICATION DANS LE FONCTIONNEMENT DU CLUB

Épreuve Module 5A :

- Bilan des actions en structure (club ou ligue ou comité). Contrôle continu et bilan à la fin de la formation. Évaluation effectuée par le président de la structure et le tuteur du candidat

Épreuve Module 5B :

- Vie associative et réglementation fédérale (écrit ou oral)

Épreuve Module 5C :

- PSC1 ou équivalent (Certificat de compétence de citoyen de sécurité civil) ; Hors formation des 100 heures.

MODULE 6 : CONDUITE DES ACTIONS EDUCATIVES ET PROMOTIONNELLES

Épreuve Module 6A :

- Présentation d'un dossier relatant une démarche d'enseignement (objectifs, progression sur 6 séances ou plus, approche de l'arbitrage, bilan). Durée 30 minutes (20' d'exposé et 10' d'entretien)

Épreuve Module 6B :

- QCM sur le règlement de l'arbitrage dans l'arme du passage de l'examen éducateur. Les candidats en formation d'arbitre régionaux (minimum) dans l'arme du passage de l'examen éducateur sont exemptés de cette épreuve.

Consignes :

- Être âgée de 18 ans pour passer l'examen
- Être titulaire de l'arbitrage départemental dans l'arme de l'examen
- Avoir fait minimum 60 heures de formation en stage avec un Cadre Technique
- Avoir fait minimum 40 heures de formation en club avec son tuteur.
- Pour le passage d'un second éducateur, le module 5 reste acquis. Idem pour un troisième éducateur.